



# le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département

d'Ille-et-Vilaine

n°179  
janvier 2015

page 2

*vos délégués rendent compte*

- QVT 2015: les étrennes du CG
- CHSCT: CDAS de Thorigné
- CHSCT: de nouvelles compétences

page 3

*elles et ils se mobilisent dans les services départementaux*

- CDAS
- assistantes familiales
- revalorisation des salaires

page 4

*ici et ailleurs*

- les salariés d'Espoir 35 toujours en lutte
- Répression contre le droit de retrait dans le 93



section Sud Départementaux 35  
téléphone : 02 99 02 39 82  
mel : [sud-departementaux@cg35.fr](mailto:sud-departementaux@cg35.fr)  
permanence : Rennes-Beauregard  
bâtiments modulaires - porte 32

document réalisé et imprimé par nos soins

## Soyons Charlie !

**D**epuis le 7 janvier, des millions de personnes, en France mais aussi partout à travers le monde, le proclament : « Je suis Charlie ».

Aux fanatismes qu'ils soient nationalistes ou religieux, Cabu et ses potes opposaient le crayon et l'humour, « pour dénoncer la bêtise en faisant rire ». La mobilisation en réaction au massacre qui a décimé la rédaction de Charlie Hebdo et aux tueries qui l'ont suivi, a été à la hauteur du traumatisme ressenti. Ce temps de partage était sans doute nécessaire. Mais doit-on pour autant se réjouir de cette pseudo union nationale fondée sur des valeurs aux relents parfois nauséabonds ?



Charlie ? Netanyahu qui mène depuis près de 20 ans une politique coloniale meurtrière en Palestine ! Charlie ? le président gabonais et les ministres hongrois, russe ou turc, peu connus pour la défense des libertés, et en particulier celle de la presse, dans leur pays ! Charlie ? les dirigeants des pays européens dont les politiques d'austérité détruisent le tissu économique et social et les droits fondamentaux, creusant ainsi le lit de l'extrême droite ! Charlie ? tous ceux qui, en attisant la peur et la haine de l'autre, renforcent la xénophobie et l'homophobie ! Charlie ? ceux qui poursuivent la destruction de nos services publics, ciments de la solidarité !

Le 11 janvier, des défilés ont réuni 4 millions de personnes dans les villages comme dans les grandes villes. Mais ce sursaut citoyen permettra-t-il de s'attaquer aux causes de la désespérance qui conduit trop de jeunes à s'engager dans les mouvements fanatiques, et pas seulement le jihad, vers l'intégrisme religieux de tout bord, vers l'extrême droite...? Les annonces gouvernementales récentes laissent plutôt craindre une dérive sécuritaire, à l'instar de la « loi mordaza » dite de sécurité publique qui vient d'être promulguée en Espagne et qui interdit, entre autres, les dessins politiques satiriques. A moins que la victoire de Syriza en Grèce ne nous ouvre enfin d'autres perspectives que la nouvelle régression sociale promise par le projet de loi Macron.

**Face à l'urgence sociale, les organisations syndicales doivent prendre leurs responsabilités pour imposer une autre politique que l'austérité** qui a démontré son inefficacité en Grèce ou en Espagne et laisse les pays exsangues. C'est le sens de l'invitation lancée par Solidaires à tous les syndicats, restée ce jour sans réponse. ■





# vos délégués rendent compte

de leur mandats dans les instances

## QVT 2015 : les étrennes du CG

Le début d'année est souvent associé à de bonnes résolutions et parfois l'occasion d'annonces exceptionnelles. C'est la raison pour laquelle les organisations syndicales ont été conviées à une présentation début janvier d'une série de "mesures concrètes" en faveur des agents du Département à l'initiative de Jeanine HUON :

### 1- La réduction du délai de carence pour les agents des collèges à 2 semaines :

Cette annonce est emblématique : les 3 semaines de carence accentuaient la pénibilité au travail du personnel par une surcharge de travail conséquente. Elle répond partiellement à la revendication de SUD d'une semaine maximum présentée dans son plan de prévention Collèges au CHS d'avril 2014.

### 2- Amélioration de l'environnement professionnel des agents par :

- un ensemble de moyens dont l'équipement des postes informatiques en grand écran, une utilisation élargie des Smartphones selon l'utilité professionnelle (et non plus réservée exclusivement aux fonctions hiérarchiques)

- une enveloppe pour les petits travaux et l'équipement dans les Centres d'exploitation des routes de 10 000 euros par site

- une enveloppe budgétaire de 500 000 euros dédiée aux travaux et équipement des espaces de travail dans les collèges (mono-brosse, chariots à niveaux constants, auto-laveuse, lave-batterie...)

- un budget spécifique pour améliorer le travail des équipes des Espaces Naturels Sensibles

### 3- une enveloppe spécifique de 10 000 euros pour la formation au bien-être au travail : formation gestes et postures, préserver le capital santé, communication bienveillante...

### 4- la mise en œuvre d'une vacation d'ergonome dans la collectivité étudiée sous forme d'une prestation extérieure (30 000 euros).

SUD salue ces mesures significatives qui sont le signe fort d'une préoccupation des élus et de l'administration sur la santé des agents et allant dans le sens de ce que SUD demandait dans son cahier revendicatif Collèges.

Pour autant, il faudra s'attarder maintenant sur la méthode choisie pour recenser les équipements prioritaires et les besoins des agents. Se hâter donc, vu l'ampleur de la tâche, mais avec lenteur pour viser juste...

## CHSCT : CDAS de Thorigné

Les problèmes rencontrés par le personnel du CDAS sujet à des symptômes inquiétants (irritation des yeux, des voies respiratoires et maux de tête) sur leur lieu de travail depuis leur installation en 2011 perdurent.

Malgré la réalisation de certains travaux en 2013, **l'exposition à des polluants volatiles incommodent toujours les agents et le problème n'est à ce jour pas résolu**. S'il existe un **lien incontestable et médicalement reconnu** entre les symptômes du personnel et leur présence dans les locaux, l'administration s'appuie sur les conclusions des dernières analyses de l'air et de l'avis de l'ARS pour repousser les décisions au prochain CHSCT du 2 mars 2015.

Face à cette situation préoccupante, les représentants SUD interpellés par les agents ont demandé par courrier à deux reprises en décembre 2014 et mi-janvier 2015 la convocation d'un CHS extraordinaire pour **traiter la question de la dangerosité et du risque pour la santé des agents soumis à une exposition permanente et en préconisant, dans l'attente, un déménagement des agents et du public (enfants et femmes enceintes...)**. Malgré les moyens activés par le CHSCT, il semble que dans ce dossier les tergiversations de l'administration dans la prise de décisions demeurent, en dépit du principe de précaution.

## CHSCT : de nouvelles compétences

Issu des lois Auroux de 1982, le Comité d'Hygiène et de Sécurité se voit doté en 2015 de nouvelles prérogatives en matière d'amélioration des conditions de travail (CHSCT) avec, notamment, un pouvoir d'expertise en cas de risque grave ou de projet important.

Depuis le décret du 3 février 2012, la quatrième partie du Code du travail « santé et sécurité au travail » livres I à V s'applique dans la fonction publique territoriale **appelant ainsi les employeurs à de nouvelles obligations en matière de sécurité, de prévention des risques et surtout de résultat en matière de santé et pouvant engager pénalement leur responsabilité**. Tout projet d'aménagement important modifiant les conditions de santé, de sécurité ou les conditions de travail et concernant un nombre significatifs d'agents devra donc être soumis au CHSCT.

En étant plus favorables aux salariés, **ces nouveaux textes réglementaires marquent un tournant pour les représentants du personnel car ils permettent désormais un recours au contentieux plus facile contre l'employeur s'il fait échec aux interventions du CHSCT**. Si la concertation et le dialogue social doivent par principe primer, l'expérience montre que les véritables avancées en matière de prévention et amélioration des conditions de travail passent souvent par l'arbitrage de la justice.



# elles et ils se mobilisent dans les services départementaux

## CDAS

Secteur très fortement impacté par la surcharge de travail, les CDAS doivent se battre pour maintenir des moyens (renforts) alors que l'activité augmente. S'ajoutent à cela, à certains niveaux hiérarchiques, une indifférence face aux besoins des services et un couvercle mis sur l'expression du mal-être au travail.

- **CDAS Cleunay**: l'intersyndicale CFDT-CGT-FO-SUD est venue en soutien de l'équipe après leur interpellation par courrier en octobre auprès de l'agence restée en suspens. Elle demande un rendez-vous en urgence et une enquête CHSCT afin d'étudier les conditions de travail (surcharge).

- **CDAS Maurepas**: soutenus par SUD, les collègues ont réagi à la décision de suppression d'un mi-temps de renfort à l'ASE par courrier avec un argumentaire de 4 pages. L'administration restant silencieuse un préavis de grève a été déposé pour le 3 février. Reçues dans le cadre de ce préavis, l'équipe a obtenu gain de cause.

## Assistantes Familiales

### Formation continue:

SUD avait interpellé l'administration suite à des questionnements soulevés lors des permanences mensuelles à destination de nos camarades assistantes familiales, concernant la formation continue. Nous avons obtenu :

- un renouveau dans le choix des thèmes de formation mais surtout calqué sur les réalités et difficultés actuelles des assistantes familiales.

- une facilité à l'inscription en précisant les dates exactes des formations.

De nouveaux thèmes vont être abordés, notamment avec une formation sur les écrits professionnels et la prise de parole en réunion.

Les collègues vont enfin pouvoir se positionner sur des dates précises puisque le planning daté est proposé jusqu'en septembre 2015.

Il reste toutefois un point de désaccord autour du colloque proposé annuellement, seules 280 collègues pourront y participer sur 900 !

### Valeur mensuelle du point d'indice de la fonction publique



## revalorisation des salaires

Alors que le point d'indice est gelé jusqu'en 2017 pour l'ensemble des fonctionnaires, le gouvernement a accepté de faire un geste pour les agents appartenant à la catégorie C. Ils se voient attribuer 5 points d'indice supplémentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette mesure suit une 1<sup>ère</sup> mesure en 2014 pour maintenir ces agents au-dessus du Smic. Cela représente 277,81 euros bruts annuels pour 2015 et le premier échelon de l'échelle 3 passe à l'indice majoré 321, soit 1486,33 € brut.

Parallèlement janvier 2015 annonce son lot d'augmentations: timbre (+7%), transports (SNCF +2,6% sur l'ensemble des lignes), carburant (+4 centimes par litre)...

### C'est insuffisant !

SUD Collectivités Territoriales réclame de véritables mesures sur les salaires des agents :

- l'attribution de points d'indice supplémentaires à tous, de manière uniforme, immédiatement ;
- l'intégration des indemnités dans le traitement indiciaire ;
- la suppression immédiate, dans l'attente d'une refonte d'ensemble, des échelles 3 et 4 avec une revalorisation des échelles 5 et 6 et un reclassement dans les nouvelles échelles apportant un réel avantage à chacun ;
- la revalorisation équivalente du début de la carrière à celle revendiquée pour le SMIC (1700€) ;
- l'avancement d'échelon minimum pour tous les territoriaux ;
- la requalification des emplois pour prendre en compte la qualification effectivement exigée dans le travail, en lien avec une forte augmentation des possibilités de promotion dans le corps de catégorie B ;
- la fin du gel de la valeur du point, sa revalorisation.



## Les salariés d'Espoir 35 toujours en lutte



La lutte des salariés de l'association Espoir 35, à qui l'employeur avait décidé unilatéralement la suppression de leurs congés trimestriels sans contrepartie d'augmentation de salaire, continue. Devant la mobilisation du personnel et du secteur sanitaire et médico-social à l'appel d'une intersyndicale SUD-FO-CGT-CNT, une tentative de conciliation était sur le point d'aboutir avec l'octroi de 5 jours de congés

pour les salariés. Mais dès le lendemain, revirement de situation : l'employeur revient sur sa décision et décide une attribution de ces congés aux seuls salariés employés avant avril 2014 au moment de la dénonciation des congés trimestriels.

A quand un employeur responsable à Espoir 35 ?

## Répression contre droit de retrait dans le 93

Le 30 octobre 2014, 80% des agents du service social de la mairie de St Denis (93) présents se mettent en droit de retrait. Chefs de service, assistants sociaux et secrétaires stoppent le travail suite à un management autoritaire mettant en danger physique et psychique les collègues.

Contrairement à ce que la loi impose, aucun CHSCT extraordinaire n'a été réuni dans les 24h. Dans la même veine répressive, le droit de retrait est invalidé par le CHSCT à l'unanimité (CGT/FO et municipalité) et les collègues restent

en droit de retrait 3 semaines. Sans aucune visite dans le service, ni des élu-es de la ville ni du CHSCT, la municipalité décide de retirer 10 jours de salaire aux agents.

SUD Collectivités Territoriales et Solidaires soutiennent ces collègues pour :

- attaquer la municipalité en justice sur les retraits de salaires ;
- lutter contre les pratiques managériales qui détruisent des services et des agents.



## Non à la Loi Macron



Les discussions parlementaires sur le projet de loi porté par le ministre de l'Economie ont commencé le 26 janvier. Solidaires, la FSU, la CGT et FO se sont ralliés pour dénoncer le projet de loi Macron.

Dans la continuité du pacte de responsabilité, il aura de **graves conséquences sur le droit du travail, sur le vivre ensemble !** Il conduirait au final à déréglementer de nombreux secteurs de l'économie (travail du dimanche, travail de nuit, libéralisation du transport de voyageurs par cars avec l'impact

que l'on imagine sur l'environnement), faciliterait les licenciements et affaiblirait la justice prud'homale, etc.

Cette loi participe de la démarche de fragilisation des garanties collectives dans le monde du travail. Ce n'est pas elle qui va créer de l'emploi !

Les rassemblements du 26 janvier à l'appel de l'intersyndicale ne sont qu'une 1<sup>ère</sup> étape. Nous restons mobilisés pour poursuivre notre combat pour défendre nos droits et nos conditions de travail.



### information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud  adhérer à Sud

nom :  
prénom :  
service ou adresse :  
téléphone :  
mel :

date :  
signature :